Université de Sherbrooke

FORMATION CONTINUE

L'accompagnement des personnes résidentes présentant des défis de progression : concepts de base (DEFI201)

Série les essentiels pour la supervision des résidents en médecine de famille

Public cible

Cette formation professorale s'adresse aux personnes qui sont appelées à encadrer des personnes résidentes du programme de médecine de famille (MF) présentant des défis de progression académique, dont les accompagnateurs académiques.

Contexte

La formation s'avère essentielle à une compréhension commune des concepts de base permettant la rédaction d'un plan de remédiation et une démarche structurée d'accompagnement de personnes résidentes du programme de MF présentant des défis de progression.

Par le biais d'exposés interactifs, d'exercices et de discussions de groupe, la formation propose une démarche interactive d'appropriation des fondements sous-jacents à l'accompagnement et l'intervention auprès de personnes résidentes du programme de MF en défi de progression, de façon à permettre aux personnes participantes de mieux agir dans leur rôle d'accompagnateur pédagogique.

Objectifs

À la suite de cette formation, les participantes et participants seront en mesure d'utiliser une démarche structurée de raisonnement pédagogique centrée sur la personne résidente pour :

1. Établir un diagnostic différentiel et un diagnostic pédagogique pour l'apprenant présentant des défis de progression.
2. Sélectionner des stratégies pour soutenir la personne résidente en

QUAND

Le 23 avril 2027

de 13 h 00 à 16 h 30

(heures de l'Est)

DURÉE

3.17 heures

LIEU

Microsoft Teams

TÉLÉCHARGEZ OU CONNECTEZ-VOUS À LA PLATEFORME MICROSOFT TEAMS EN SUIVANT LE LIEN QUE VOUS RECEVREZ DANS UNE INVITATION CALENDRIER OUTLOOK.

Date limite d'inscription :
22 avril 2027

fonction des diagnostics présentés.
3. Expliciter le cheminement et l'encadrement pédagogique fourni aux personnes résidentes dans le Programme de Médecine de Famille.
4. Rédiger un contrat de remédiation pertinent et utile et en assurer le suivi.

Référentiel de compétences pédagogiques

Le contexte d'enseignement de cette formation est :
- la supervision et l'encadrement en stage clinique;

Les compétences liées au processus d'enseignement (PIER) pour cette formation sont :
- Planifier des situations d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation;
- Intervenir dans le cadre d'activités d'enseignement-apprentissage;

Animation

Animation :

P^re^ Joanie Rinfret, Département de médecine de famille et de médecine d'urgence

P^re^ Marie-Josée LeBlanc, Département de médecine de famille et de médecine d'urgence

Conception :

P^re^ Joanie Rinfret, Département de médecine de famille et de médecine d'urgence

P^re^ Marie-Josée LeBlanc, Département de médecine de famille et de médecine d'urgence

Comité scientifique :

P^re^ Louise Champagne, Département de médecine de famille et de médecine d'urgence

P^re^ Marie-Josée LeBlanc, Département de médecine de famille et de médecine d'urgence

P^re^ Marie-Claude Arsenault, Département de médecine de famille et de médecine d'urgence

P^re^ Joanie Rinfret, Département de médecine de famille et de médecine d'urgence

Accréditation

*Cette activité est accréditée par le Centre de formation continue (CFC) de la Faculté de médecine et des sciences de la santé de l'Université de Sherbrooke, lequel est agréé par le Comité d'agrément de l'éducation médicale continue (CAÉMC) dont le Collège des médecins du Québec (CMQ) est partenaire. Pour les professionnelles et professionnels de la santé, le CFC remet une attestation de présence de **3** heures **10** minutes de formation accréditée. Les personnes participantes doivent réclamer un nombre d'heures conforme à la durée de leur participation.*

Selon le règlement du CMQ, cette formation correspond à ***3 heures 10 minutes*** d'activités de développement professionnel (catégorie A).

*La présente activité offre une portion d'apprentissage collectif agréée (section 1) au sens que lui donne le programme de Maintien du certificat du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada (CRMCC). Vous pouvez déclarer un maximum de **3 heures 10 minutes** de section 1.*

*Cette activité répond aux critères de certification du Collège des médecins de famille du Canada (CMFC) et a reçu la certification du CFC et donne droit jusqu'à **3 heures 10 minutes** de crédits d'activité certifiée Mainpro+[MD].*

Prenez note que le délai maximum pour la délivrance de l'attestation est de 15 jours ouvrables.